

**Intitulé
du profil**

**Enseignant-e coordonnateur-trice pédagogique en
unité pédagogique autisme élémentaire (UEEA)**

Textes de référence :

- **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées
- **Instruction n°2019/44 du 25 février 2019** relative à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022
- **Instruction interministérielle N°DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019** relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

MODALITÉ DU DISPOSITIF

L'UEEA est un dispositif médico-social, qui peut accueillir des élèves de 6 à 11 ans disposant d'un diagnostic d'autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (et aux programmes de l'école élémentaire. Elles sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, et ayant une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.

IMPLANTATION DES UEEA DE L'ARIÈGE

UEEA de Montgailhard : Ecole primaire Irénée Cros – Montgailhard- Circonscription Foix-Pays de Foix

UEEA de St Lizier : Ecole primaire Fanny Reich –St Lizier- Circonscription St Lizier

MISSIONS DE L'ENSEIGNANT

Les missions de l'enseignant spécialisé au sein de l'UEEA :

- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (directrice et équipe de l'école, AESH collective, éducateur spécialisé).
- Partager et construire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors temps scolaire.
- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent l'élaboration et les réajustements des projets des élèves.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS.
- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.
- Participer à l'élaboration du projet individuel de l'enfant en cohérence avec le PPS de l'élève.
- Organiser en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire l'emploi du temps et assurer la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les PPS.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES

- Aptitude à mettre en œuvre les programmes d'enseignement et leur adaptation pédagogique, en fonction des besoins identifiés.
- Capacité à adapter sa pratique pédagogique pour répondre aux besoins de tous les élèves.
- Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap et des missions des différents partenaires.
- Connaissance du développement de l'enfant.
- Connaissances d'éléments de prise en charge de l'autisme à travers différentes méthodes et de quelques techniques développementales et comportementales relatives à l'autisme en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS
- Capacité à travailler en équipe, avec les familles et les différents partenaires.
- Aptitude à se former et à se tenir informé des évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

CONDITIONS REQUISES	
Diplômes requis	<ul style="list-style-type: none"> Le poste est ouvert, en priorité, aux enseignants du 1^{er} degré titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
Expériences	<ul style="list-style-type: none"> Expérience d'enseignant spécialisé, Expérience dans le domaine de l'autisme et le travail en coopération avec un service ou un établissement Medico-social. Connaissance des élèves présentant des TSA.
Temps de travail	<p>Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en 24h hebdomadaires d'enseignement et 3 h consacrées aux travaux en équipe, aux réunions de coordination, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire.</p> <p>L'enseignant travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription.</p> <p>L'exercice à temps partiel est incompatible avec le poste.</p>
Éléments de rémunération	L'enseignant titulaire du CAPPEI bénéficie du régime indemnitaire correspondant.
CONDITIONS DE RECRUTEMENT	
<p>Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises) le recrutement se fait par une commission qui émettra un avis sur chaque candidature conformément à la circulaire du mouvement.</p>	
CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN	
<p>La commission sera composée, à titre indicatif, du directeur académique ou de son représentant, de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, de la conseillère pédagogique ASH et/ou d'un représentant de l'équipe médico-sociale, et émettra un avis puis un classement des candidats.</p> <p>En appui des critères d'évaluation des compétences du candidat, l'appréciation finale prendra en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Son parcours professionnel et ses connaissances liées aux difficultés/troubles (TSA). - Ses connaissances liées à l'accessibilité des apprentissages à mettre en œuvre au regard des besoins identifiés. - La préparation de l'entretien, la capacité à écouter le jury, à reformuler les demandes et répondre de manière adaptée. 	
CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT	
1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative notamment en faveur de l'école inclusive ✓ Connaissances des textes relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap ✓ Connaissances des stratégies nationales autisme et TND 2018-2022, 2023-2027 ✓ Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) ✓ Connaissance des différents dispositifs de scolarisation des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement ✓ Connaissances des différents partenaires, du CRA et de leurs missions 	
2. Dans le domaine pédagogique	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissances des troubles neurodéveloppementaux et de leurs répercussions sur les apprentissages ✓ Connaissances des adaptations et stratégies pédagogiques spécifiques à mobiliser ✓ Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces 	
3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Qualité de l'expression ✓ Aptitude à la communication et capacités d'écoute ✓ Capacités à l'adaptation ✓ Sens des responsabilités et de l'initiative ✓ Capacités à travailler en équipe 	

Personne en charge du dossier : IEN-ASH en charge du SDEI-09: ienfoixv@ac-toulouse.fr